

RUSER N'EST PAS JOUER

Olivier Perriquet

Postdoc

Departamento de Informática

Centro de Inteligência Artificial – CENTRIA

Universidade Nova de Lisboa // Portugal

Chercheur invité

Dept. de Filologies Romàniques

Grupo de Investigación en Linguística Matemática y Computacional

Universitat Rovira i Virgili – Tarragona // Espagne

1. LA RUSE
2. CADRAGE AGONISTIQUE & METAPHORE LUDIQUE
3. APPROCHES DU JEU
4. RUSER N'EST PAS JOUER



- Première approche de la ruse
 - artifice pour tromper
 - preuve d'habileté dans l'usage des règles
 - arme des faibles et des inférieurs face au pouvoir officiel

- **Detienne et Vernant** – Les ruses de l'intelligence, La mètis des Grecs → deux types de ruse
 - renard (atropie : conduite par retournement)
 - poulpe (polytropie : insaisissabilité par polymorphie)

- ruse augmente l'incertitude de l'issue lors d'un combat à forces inégales (tentative de renverser le rapport de force)
 - ex. Proie / prédateur (poissons, renard, poulpe, aigle)
 - ex. Ulysse, Cheval de Troie

- La ruse est-elle une simple manoeuvre stratégique ou tactique habile basée sur la triche, la tromperie, la duperie ou la (dis)simulation ?
 - situation cornélienne, inventer, trouver une issue qui n'existait pas auparavant
 - ruse = les règles ne sont pas toujours énoncées clairement (eg. "paradigme" ou bien règles implicites de la morale),
la ruse est une façon de jouer de cette ambiguïté pour en tirer profit.
 - la ruse est toujours un pari car on ne sait pas ce que perçoit l'autre





A GREAT IMAGE OF A HORSE. THEY BUILT IT OF WOOD, FITTED AND CARVED, AND WITH A DOOR SO CUNNINGLY CONCEALED THAT NONE MIGHT NOTICE IT. WHEN IT WAS FINISHED THE HORSE LOOKED LIKE A PRODIGIOUS IDOL, BUT IT WAS HOLLOW, SKILLFULLY PIERCED HERE AND THERE

→ cadrage agônistique de l'interaction (la ruse pré-suppose ou instaure un enjeu et un adversaire avec qui on est ou on entre en relation de pouvoir)

Crozier & Friedberg : L'acteur et le système

toute relation comporte une composante de pouvoir (le pouvoir ne s'approprie pas, c'est une relation)

→ exemple des grévistes (le dilemme se reformule en : «jouer ou modifier les règles»)

→ pouvoir aussi dans les relations familiales (**Laing** : the divided self = le schizophrène choisit de l'être comme solution à ses problèmes)

→ le jeu dans sa version agônistique : en plaçant les acteurs dans des situations de contrôle de pouvoir, la ruse instaure les conditions d'une confrontation agônistique qui a tous les attributs d'un jeu, tout au moins sur le plan formel.

→ prééminence du jeu comme métaphore + difficulté de saisir à quel point il s'agit d'une image

dans la métaphore du jeu, la distinction entre un système réglé ou un rapport agônistique n'est pas toujours clairement établie

→ ex. **Lyotard** + ex. coupure de presse la tribune

→ ex **Crozier** ne définit le 'jeu' que tardivement en se référant partiellement à la théorie mathq des jeux

→ tout jeu est défini par l'ensemble de ses règles (**Levi Strauss**)

→ utilisation de la métaphore ludique dénoncée ironiquement (« The war game » – Watkins + « Funny games » – Haneke)

Metaphore du jeu

Cette étude a pour objet la condition du savoir dans les sociétés les plus développées. On a décidé de la nommer « postmoderne ». Le mot est en usage sur le continent américain, sous la plume de sociologues et de critiques. Il désigne l'état de la culture après les transformations qui ont affecté les règles des jeux de la science, de la littérature et des arts à partir de la fin du XIX^e siècle. Ici, on situera ces transformations par rapport à la crise des récits.

La science est d'origine en conflit avec les récits. A l'aune de ses propres critères, la plupart de ceux-ci se révèlent des fables. Mais, pour autant qu'elle ne se réduit pas à énoncer des régularités utiles et qu'elle cherche le vrai, elle se doit de légitimer ses règles de jeu. C'est alors qu'elle tient sur son propre statut un discours de légitimation, qui s'est appelé philosophie. Quand ce métadiscours recourt explicitement à tel ou tel grand récit, comme la dialectique de l'Esprit, l'herméneutique du sens, l'émancipation du sujet raisonnable ou travailleur, le développement de la richesse, on décide d'appeler « moderne » la science qui s'y réfère pour se légitimer. C'est ainsi par exemple que la règle du consensus entre le destinataire et le destinataire d'un énoncé à valeur de vérité sera tenue pour acceptable si elle s'inscrit dans la perspective d'une unanimité possible des esprits raisonnables : c'était le récit des Lumières, où le héros du savoir travaille à une bonne fin éthico-politique, la paix universelle. On voit sur ce cas qu'en légitimant le savoir par un métarécit, qui implique une philosophie de l'histoire, on est conduit à se questionner sur la validité des institutions qui régissent le lien social : elles aussi demandent à être légitimées. La justice se trouve ainsi référée au grand récit, au même titre que la vérité.

En simplifiant à l'extrême, on tient pour « postmoderne » l'incrédulité à l'égard des métarécits. Celle-ci est sans doute un effet du progrès des sciences ; mais ce progrès à son tour la suppose. A la désuétude du dispositif métanarratif de légitimation correspond notamment la crise de la philosophie métaphysique, et celle de l'institution universitaire qui dépendait d'elle. La fonction narrative perd ses foncteurs, le grand

« Il faut changer les règles du jeu de la zone euro »

Propos recueillis par
YANN-ANTONY NOGHÈS, À BRUXELLES

L'euro est-il en danger ?

L'euro en tant que tel n'est pas en danger mais la construction européenne risque d'être ralentie. Face au problème grec, les seize pays de la zone euro sont co-responsables de la situation. Ils n'ont rien vu venir, ni de l'endettement privé ni du reste. De ce fait, la discussion « Faut-il intervenir ? » n'avait pas de sens. C'était la co-responsabilité de l'Eurozone : il fallait qu'ils interviennent. A force de tergiverser, ils ont avivé la spéculation, renforcé les doutes et l'euro-scepticisme. A présent, ils doivent donc se rattraper. Comme on note les élèves au lycée :



L'euro en tant que tel n'est pas en danger mais la construction européenne risque d'être ralentie.

« a tous les moyens et peut mieux faire ».

Vous considérez donc que la zone euro a mal géré cette crise...

Nous avons trop attendu. L'euro n'a pas que des amis dans le monde. Il y en a que ça dérange et ceux qui n'y croient pas. Certains experts pensent qu'il ne peut pas y avoir de monnaie unique si vous n'avez pas un gouvernement politique unique. C'est faux, une union basée sur une partie partagée de la souveraineté peut réussir. Il aurait fallu pour cela un équilibre entre les préoccupations économiques et monétaires et pas simplement la focalisation sur le Pacte de stabilité. Ce n'est pas à travers le Pacte que vous pouviez vous inquiéter du développement de l'endettement privé, en Espagne par exemple. Dès le départ, et je l'avais dit dans le rapport Delors de 1988 puis redit en 1997, il faut que l'Union économique et monétaire (UEM) marche sur ses deux jambes. Je vous assure que si cela avait été le cas, nous aurions vu venir la crise financière et aurions répondu plus rapidement au problème grec. Le Conseil de l'Euro l'aurait même prévenu.

Concrètement, que faut-il changer ?

Ce qu'il faut changer, ce sont les règles du jeu à l'intérieur de l'UEM. Je demeure fondamentalement optimiste. Je crois que l'on va à présent adopter



une forme de gouvernance économique, financière et monétaire à l'intérieur de la zone euro, qui la confortera. Paris et Berlin feront justement ce soir, lors du sommet de l'Euro-groupe, des propositions pour renforcer la surveillance budgétaire dans la zone euro... Je le répète : il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Au-delà du budget et de la dette, il est question d'élargir la surveillance aux questions structurelles et de compétitivité.

Est-ce, 60 ans après la Déclaration

de Robert Schuman, le début d'un véritable gouvernement économique européen ?

Ne mélangeons pas tout. La Déclaration de Robert Schuman mérite mieux que d'être raccrochée à un épisode de la construction européenne. L'appel du 9 mai avait une portée morale et politique qui dépasse largement les controverses présentes. Aussi importantes soient elles. Il a dévoilé une vision, tracé le chemin de la compréhension mutuelle entre les peuples, révélé le véritable humanisme européen. Quel bonheur s'il pouvait encore aujourd'hui inspirer nos dirigeants. ■

POUR UNE COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE

Soixante ans après la Déclaration Schuman qui avait débouché sur la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, Jacques Delors a plaidé cette semaine à Bruxelles pour la création d'une véritable « Communauté européenne de l'énergie ». Pour l'ancien président de la Commission, l'Europe doit « présenter une interface unique avec ses partenaires, plutôt que chacun aille faire son marché en Russie à sa manière ». « L'UE n'est pas respectée en matière de politique étrangère et de politique économique extérieure. Avoir une politique commune de l'énergie renforcerait notre masse de politique étrangère et assurerait notre sécurité pour l'avenir », a déclaré Jacques Delors à La Tribune. Il verrait bien un noyau d'Etats membres avancer sur cette piste avant d'être rejoint par le reste des 27. Il préconise « des groupements d'achats, des réserves de sécurité » pour commencer. Il n'exclut pas non plus une progression vers « la révolution verte » avec « d'une part un fonds de financement sur la recherche des énergies alternatives et si possible un peu de fiscalité commune ».

YANN-ANTONY NOGHÈS, À BRUXELLES

- première approche du jeu (il s'agit d'évoquer simplement la complexité de la question)
 - **Caillois & Huizinga** = le jeu engendre la culture (vision rationnelle du Monde, le réel pré-existe)
 - modèle anglo-saxon (game-play vs. jeu)
 - constat négatif de **Wittgenstein**

- le jeu est ici vu comme une relation et un cadrage de l'action, plutôt que comme un cadre régi par un ensemble de règles
 - jeu / normes sociales (**Goffman + Bourdieu**)
 - définition de play par **Bateson**

- le cadre agônistique exclut de l'analyse
 - jeu non réglé (enfant jouant au ballon sur la plage)
 - jeu solitaire (balançoire, mots croisés)
 - jeu sans joueur (le jeu du monde : **Héraclite, Fink**)

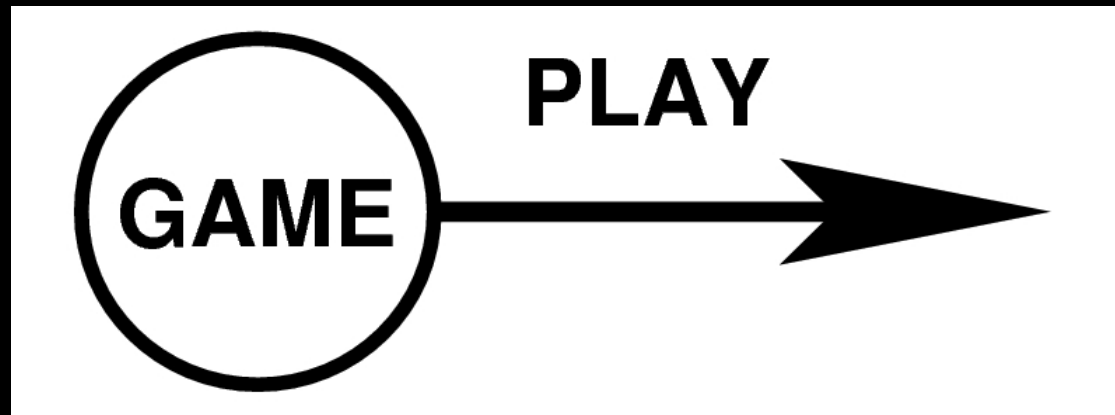
- en réalité, je pose un axe de lecture / interprétation
 - se poser soi-même comme adversaire // inventer une entité imaginaire abstraite en charge de performer le jeu en question.
 - ex. de recadrages agônistiques dans la classif de **Caillois**
 - alea (hasard) = jouer à la roulette (jouer contre le sort, où tout au moins ce qui en est perçu)
 - mimicry (imitation) = théâtre (jouer contre un public)
 - ilinx (vertige) = attractions foraines (explorer sa propre résistance / ténacité = être son propre adversaire)

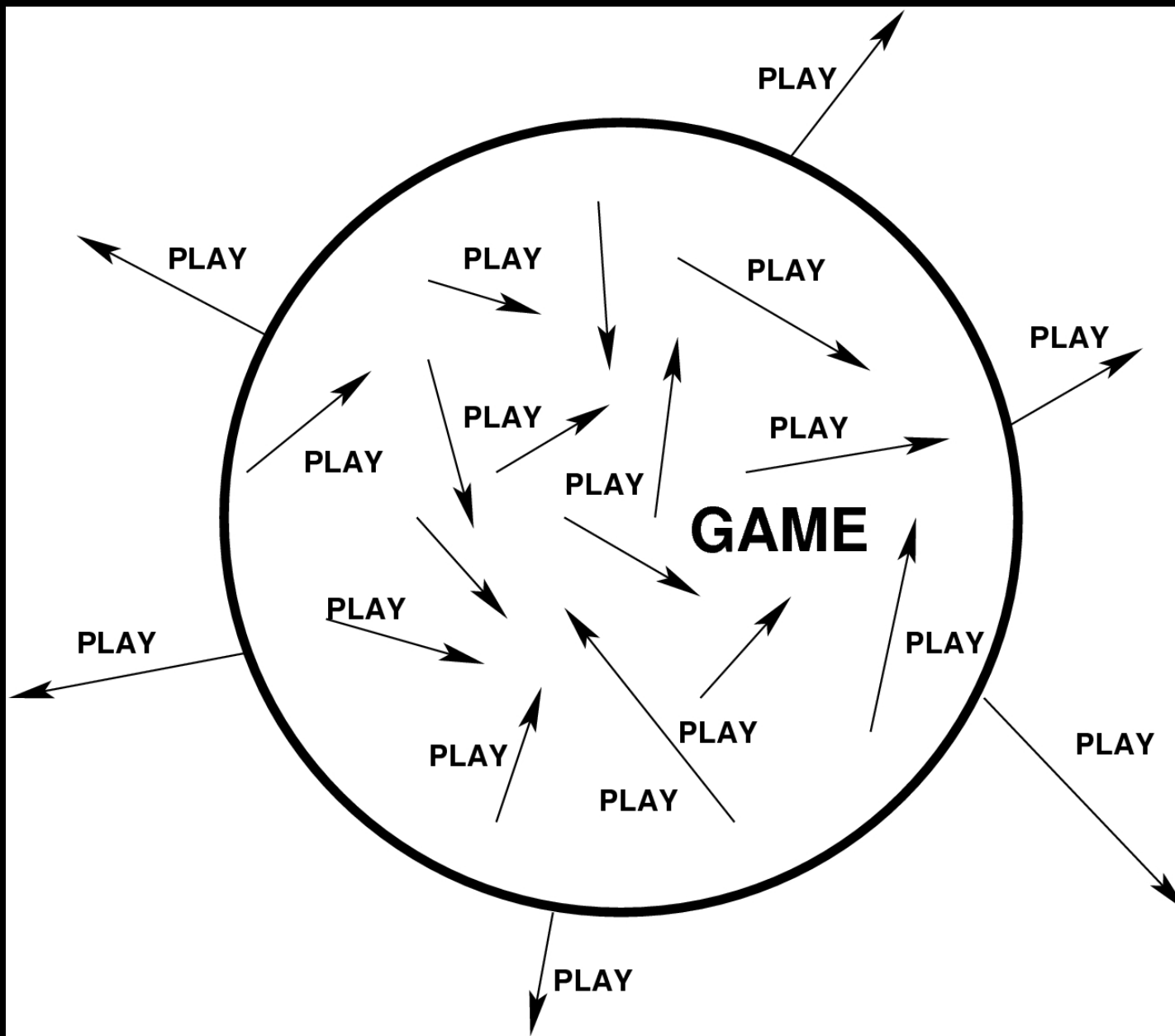
AGÔN = compétition	sioule	rugby
MIMICRY = simulacre	poupée	théâtre
ALEA = chance	pile ou face	casino
ILINX = vertige	balancoire	alpinisme
	PAIDIA	LUDUS

Impulsions primaires et modes de jeu dans le modèle de Caillois, avec un exemple pour chaque combinaison impulsion / mode.

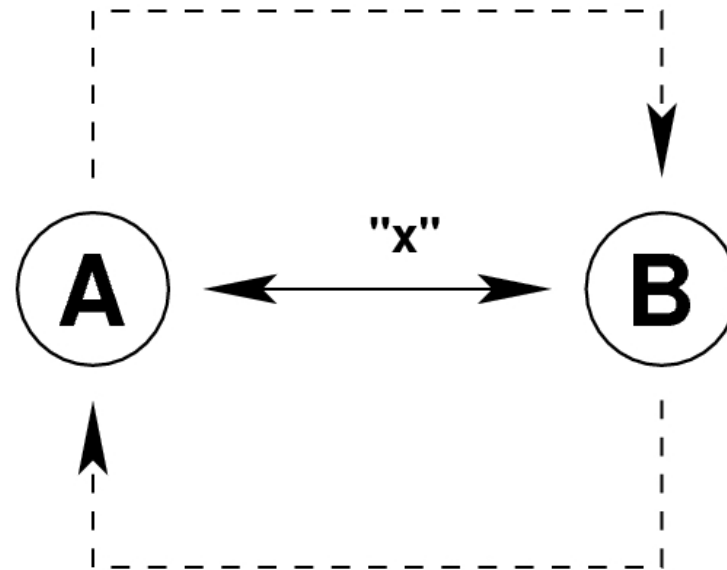
AGÔN	sport	concurrence	violence, arrivisme
MIMICRY	casino	spéculation	superstition
ALEA	théâtre	étiquette sociale	schizophrénie
ILINX	alpinisme	chauffeur de taxi lisboète	drogue
	forme culturelle	forme institutionnelle	corruption

Forme culturelle, institutionnelle et corruption des jeux





META : "x" is false



- non pas un mais une multiplicité de jeux à l'oeuvre
 - nous participons à des jeux multiples (ex du marginal sécant)
 - nous participons à des jeux simultanés (cadrages de **Goffman**)

- ruse = ici transgression de lois morales → à cet endroit le système de règles tacites de la morale est clairement non ludique
 - Ulysse transgresse les lois éthiques liées à la guerre
 - Romulus méprise les convenances morales des liens affectifs + lois de l'hospitalité

- ruse = ici manifeste un instinct de survie
 - ruse du renard ou du poulpe

- garagiste + séducteur + expérience de psychologie = tromperies similaire mais sans infraction morale
 - parler de ruse dans ce contexte implique / construit un système moral ou code 'du bon usage' qui se verrait transgressé
 - dire d'un séducteur qu'il est rusé peut sous-entendre des intentions peu louables de sa part
 - considérer le garagiste comme rusé suppose notre croyance en un code déontologique qu'il est censé respecter
 - expérience de psycho est protégée par le cadre modalisé : la tromperie ici n'est pas une ruse

- ruse vs. mythe d'une certaine forme de transparence dans l'agir et la communication
 - on pourrait rêver à un agir sans calcul ni représentation, tout comme la tique se laisse tomber mollement là où c'est chaud (**von Uexküll**)
 - Henri **Laborit** : se réfugier dans l'imaginaire et se plier au jeu de pouvoir comme on participerait précisément à un jeu recadrage autour de cet autre aspect du jeu que j'ai prétendu exclure.
Mètis & Poïesis comme deux formes antagonistes du jeu ?



CONVENTION DE GENEVE

Article 37 - Interdiction de la perfidie

1. Il est interdit de tuer, blesser ou capturer un adversaire en recourant à la perfidie. Constituent une perfidie les actes faisant appel, avec l'intention de la tromper, à la bonne foi d'un adversaire pour lui faire croire qu'il a le droit de recevoir ou l'obligation d'accorder la protection prévue par les règles du droit international applicable dans les conflits armés. Les actes suivants sont des exemples de perfidie :

a) feindre l'intention de négocier sous le couvert du pavillon parlementaire, ou feindre la reddition ;

b) feindre une incapacité due à des blessures ou à la maladie ;

c) feindre d'avoir le statut de civil ou de non-combattant ;

d) feindre d'avoir un statut protégé en utilisant des signes, emblèmes ou uniformes des Nations Unies, d'Etats neutres ou d'autres Etats non Parties au conflit.

2. Les ruses de guerre ne sont pas interdites. Constituent des ruses de guerre les actes qui ont pour but d'induire un adversaire en erreur ou de lui faire commettre des imprudences, mais qui n'enfreignent aucune règle du droit international applicable dans les conflits armés et qui, ne faisant pas appel à la bonne foi de l'adversaire en ce qui concerne la protection prévue par ce droit, ne sont pas perfides. Les actes suivants sont des exemples de ruses de guerre : l'usage de camouflages, de leurres, d'opérations simulées et de faux renseignements.

